

	
Délibération n° 27	Conseil Municipal du Mercredi 5 Juin 2019
Services Techniques	Domaine de compétence : 8.8 - Environnement
Le Mercredi 5 Juin deux mille dix neuf à 18 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en réunion publique, à la Mairie, sous la présidence du Maire, Monsieur Philippe Fait.	
<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p>Date de convocation : 27/05/2019</p> <p>Membres présents : 22</p> <p>Membres ayant donné pouvoir : 10</p> <p>Membre(s) excusé(s) : 0</p> <p>Membre(s) non excusé(s) : 1</p> <p>Nombre de votants : 32</p> </div>	<p><b>Présents</b> : Monsieur Philippe FAIT, Monsieur Bernard GHESELLE, Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Christelle BEURAIN, Madame Kathy HANQUEZ, Madame Dominique DELSAUX, Monsieur Frédéric CADET , Madame Maryse MAILLART, <b>Adjoint</b>s, Monsieur Christian RAMET, Monsieur Gérard ANDRE, Monsieur Joël DACHICOURT, Monsieur Yvon BRIHIER, Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur Jean-Michel GOSSELIN, Madame Charlotte PERRAULT, Madame Marie-Antoinette LIZIK, Monsieur Stéphane SAGNIER, Monsieur Francis GRAVET, Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Francis LEROY, Madame Monique VAMBRE, Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, <b>conseillers municipaux</b>.</p> <p><b>Absents excusés ayant donné pouvoir</b> : Monsieur Bagdad GHEZAL à Monsieur Frédéric CADET, Monsieur Lucien BONVOISIN à Madame Josiane BOUTOILLE, Monsieur KASPRZAK Richard à Monsieur Gérard ANDRE, Madame COUSIN Angélique à Madame Kathy HANQUEZ, Madame Isabelle ROMANCANT à Monsieur le Maire, Madame Laurie CAFFIER à Monsieur Sébastien BAILLET, Madame Stéphanie CODRON à Monsieur Georges BOUCHART, Monsieur Edouard YDEE à Monsieur Francis LEROY, Monsieur Pascal THIEBAUX à Monsieur Jean-Pierre LAMOUR, Monsieur Jean-Paul HAGNERE à Madame Monique VAMBRE.</p>
<p><b>Absent (s) non excusé(s)</b> : Madame Martine GHEZAL</p>	
<p><b>Votants</b> : 32</p>	
<p>Secrétaire de séance : Monsieur Sébastien BAILLET</p>	
<p>Objet : Charte de l'Arbre.</p>	
<p>Rapporteur : Monsieur le Maire</p>	
<p>Synthèse de la délibération :</p>	<p>Pour entretenir le patrimoine arboré d'Étapes de manière optimale, le conseil municipal doit délibérer pour adopter la Charte de l'Arbre.</p>

Depuis quelques années, des progrès importants ont été obtenus dans l'entretien des espaces verts publics d'Étapes, en direction d'une véritable gestion écologique de ces espaces.

Considérant qu'aujourd'hui il faut aller encore plus loin en validant un document connu et reconnu des divers décideurs et intervenants sur le patrimoine arboré ou à proximité de celui-ci.

L'ambition de la Charte, telle qu'annexée à la présente délibération est de définir des règles et de formaliser un certain nombre d'engagements concernant la préservation de ce patrimoine, sa gestion, son extension et son enrichissement.

La Charte de l'Arbre se veut être un outil décisif et incontournable pour garantir la qualité du paysage urbain de demain.

Le document constitue une «ardente obligation» tant pour les actions du Service des Espaces Verts et des autres services municipaux que pour celles de tous les prestataires susceptibles d'intervenir sur les arbres tels que la Communauté d'Agglomération des 2 Baies en Montreuillois, les concessionnaires EDF, Engie, Orange, les promoteurs et les architectes, les entreprises privées et aussi les habitants...

Il confirme l'engagement des élus municipaux en faveur de l'amélioration du cadre de vie et de l'environnement de la ville.

**Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :**

- d'adopter la Charte de l'Arbre applicable au territoire communal telle qu'annexée à la présente délibération.

**La délibération est adoptée par 32 voix pour.**

Vu pour être affiché le 07/06/2019 conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Maire

Philippe FAIT

Les présentes délibérations peuvent faire l'objet dans les deux mois suivant leur publication

d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire  
d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.